

1.1

République française COTE D'OR Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28 Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr	<h1 style="margin: 0;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</h1>	D2017-47
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------	-----------------

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2017

NOMBRE DE MEMBRES			Le 18 octobre 2017 à 19 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire Etaient présents: CHAPOTOT Jocelyn, MORTIER Céline, QUIGNARD Jean-Pierre, MANIERE DRZAZGA Eliane, CORNESSE Jean-Pierre CHOPIN René, GIRARDIN Carine, LUCOTTE Jean-Marc, MAURICE LUCOTTE Roseline, MENETRIER Adrien, BELORGEY Fabien, DESBOIS Charline, GIRARD François. Procuration : Absents : PAJOT Marc, PAUVERT Yohan. Secrétaire: MORTIER Céline
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	13	

Date de la convocation
 12/10/2017
Date d'affichage
 19/10/2017

OBJET : AVENANTS AUX CONTRATS DU MARCHE PUBLIC DE REHABILITATION L'ECOLE

Vu la délibération n° D2017-24.2 du 18 mai 2017 ;

Monsieur le Maire explique que lors de l'exécution des travaux il a été constaté que le plancher du grenier ne permettait pas d'assurer une totale sécurité pour les personnes présentes sur celui-ci.

Monsieur le Maire a demandé aux entreprises Dauge et Bougenot, titulaires des lots n°1 et 5 de proposer des devis afin de pouvoir effectuer les travaux nécessaires pour assurer la sécurité des personnes.

Monsieur le Maire explique qu'il a été constaté la nécessité de demander des modifications dans les branchements téléphoniques et électriques des algecos.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- APOUVE les modifications et devis présentées par les entreprises ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants suivants nécessaires à la bonne exécution des travaux :
 - Lot n°1 Dauge d'un montant de 5 516.58 € HT.
 - Lot n° 5 Bougenot d'un montant de 5 970 € HT.
 - Lot n° 12 SAS Demongeot d'un montant de 296 € HT.

Acte rendu exécutoire après transmission en
Sous-Préfecture de Beaune, et publication.



Le Maire,
Jocelyn CHAPOTOT